



ONE CANADA CENTRE, 447, AVENUE PORTAGE, WINNIPEG, MANITOBA, R3B 3H5

Le 5 mars 2026

Madame,
Monsieur,

La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (« **SGIIG** ») souhaite vous aviser que des assemblées extraordinaires (les « **assemblées** ») des porteurs de parts du Fonds d'obligations mondiales de base plus IG Mackenzie et du Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman (les « **Fonds** ») se tiendront simultanément dans les bureaux de SGIIG au 12^e étage du 180, rue Simcoe, à Toronto, en Ontario, le 7 avril 2026 à 12 h 30 (heure de l'Est) (11 h 30, heure du Centre).

Procédure de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de vous envoyer un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations, nous vous faisons parvenir le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote, joint au présent avis, qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire de sollicitation de procurations ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous pendant les heures normales de bureau aux numéros sans frais **1-800-661-4578 (au Québec) ou 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec)**.

Fusions proposées devant être examinées aux assemblées

Aux assemblées, il sera demandé aux porteurs de parts des Fonds d'examiner les fusions de fonds (les « **fusions proposées** ») décrites ci-après :

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds d'obligations mondiales de base plus IG Mackenzie	Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les fusions proposées dans la circulaire de sollicitation de procurations, à partir de la page 2. D'autres questions pouvant être dûment soumise au cours des assemblées ou de leur reprise en cas d'ajournement pourraient également y être examinées.

Comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des Fonds a examiné les fusions proposées décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations et a déterminé que ces fusions, si elles étaient mises en œuvre, aboutiraient à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds en dissolution.

Même si le CEI a déterminé que la mise en œuvre des fusions proposées donnerait lieu à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds, **il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de chacune des fusions proposées.**

Les porteurs de parts devraient examiner les fusions proposées décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations et prendre leurs propres décisions.

Site Web où sont affichés les documents relatifs aux assemblées

Nous vous rappelons d'examiner la circulaire de sollicitation de procurations avant de voter. Celle-ci est disponible sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à l'adresse www.ig.ca/fr/juridique/documents (ou à l'adresse www.ig.ca/en/legal/materials pour la version anglaise), et sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedarplus.com. Les documents demeureront sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine pendant un an après la date de la présente lettre.

Exercice du droit de vote

Vous pouvez exercer vos droits de vote par la poste, par télécopieur, par Internet ou en personne aux assemblées. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire de directives de vote pour savoir comment exercer vos droits de vote au moyen d'une de ces méthodes.

Nous demandons aux porteurs de parts qui ont le droit de voter, mais qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées en personne, d'exercer leur droit de vote en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration par la poste à Proxy Processing Department, 1160-2375 Fremont Street, Port Coquitlam (Colombie-Britannique) V3B 9Z9, ou par télécopieur à Doxim sans frais au 1-888-496-1548 de sorte qu'il soit reçu avant le 2 avril 2026 à 17 h (heure de l'Est) (16 h, heure du Centre), ou, si une assemblée est reportée, au moins 48 heures (en excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant toute reprise de celle-ci. Une enveloppe-réponse affranchie vous a été fournie. Les porteurs de parts peuvent également voter en ligne à l'adresse www.secureonlinevote.com/fr en entrant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur le formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui seront données sur ce site.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par l'un des moyens suivants :

- en envoyant un courriel à IG Gestion de patrimoine à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais);
- en appelant sans frais IG Gestion de patrimoine pendant les heures normales de bureau au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec);
- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

Avant le 7 avril 2026, un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 17 h (heure de l'Est) (16 h, heure du Centre) le 2 avril 2026, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables alloués pour le traitement de votre demande, ainsi que des délais habituels des envois par poste prioritaire suggérés par Postes Canada et envoyer votre demande avant 23 h 59 (heure de l'Est) (22 h 59, heure du Centre) le lundi 30 mars 2026.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations jusqu'à un an après la date de la présente lettre, auquel cas, si nous recevons votre demande après le 7 avril 2026, nous vous l'enverrons dans les 10 jours civils.

**Par ordre du conseil d'administration de la
Société de gestion d'investissement,
I.G. Ltée**

à titre de gestionnaire des Fonds

Par : « Matt Grant »

Matt Grant
Secrétaire